

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ MINEURS

- Prise de rendez-vous obligatoire en ligne sur le site de la mairie (ClicRDV)
- Présence obligatoire du mineur et de la personne ayant l'autorité parentale
- Compléter la pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr et imprimer le récapitulatif
- Si CNI <u>et</u> Passeport = une seule demande
- 1 dossier COMPLET par enfant

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR (AUCUNE IMPRESSION PAPIER NE SERA FAITE SUR PLACE)

fermée. Cabine photo disponible sur place ou photographe professionnel pour les jeunes enfants ☐ 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois non manuscrit aux nom, prénom et adresse de la personne ayant l'autorité parentale : factures d'électricité, de gaz, de téléphone (fixe ou mobile), quittance de loyer, assurance habitation, avis d'imposition (original et copie) ☐ La pièce d'identité du parent présent exerçant l'autorité parentale (original et copie)
EN CAS DE PERTE /VOL :
 □ 1 timbre fiscal de 25€ à acheter en ligne (<u>www.timbres.impots.gouv.fr</u>) ou dans un bureau de tabac □ La déclaration de perte, établie en ligne (<u>www.service-public.fr</u>) ou la déclaration de vol, établie au commissariat □ Le passeport en cours de validité ou périmé de moins de 2 ans (original et copie)
SINON : ☐ 1 document avec photographie : permis de conduire, Carte Vitale, Pass Navigo (original et copie) ☐ 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
EN CAS DE RENOUVELLEMENT :
 L'ancienne Carte Nationale d'Identité (original et copie) Le Passeport (si CNI périmée de plus de 5 ans) (original et copie)
EN CAS DE 1 ^{ÈRE} DEMANDE :
☐ Le Passeport en cours de validité ou périmé de moins de 2 ans (original et copie)
SINON: 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois, sauf si ville de naissance dématérialisée COMEDEC Si aucun titre d'identité: 1 document avec photographie (permis de conduire, Carte Vitale, Pass Navigo) (original et copie)





ENFANTS ISSU DE PARENTS DIVORCÉS OU SÉPARÉS :
☐ TGI : jugement de divorce avec convention définitive (et requête) ☐ Notaire : attestation notariale avec convention
EN CAS DE RÉSIDENCE ALTERNÉE :
☐ 1 justificatif de domicile de l'autre parent (copie) ☐ La pièce d'identité de l'autre parent (copie)
EN CAS D'EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE PAR UN TIERS :
 □ Le jugement de tutelle ou la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale □ La pièce d'identité du tuteur (original et copie)
POUR FAIRE FIGURER UN NOM D'USAGE APRÈS LE NOM DE FAMILLE :
Le choix d'un nom d'usage doit être fait avec l'accord des parents ☐ Un acte de naissance faisant apparaître le nom des 2 parents (original) ☐ Autorisation de l'autre parent (celui qui ne fait pas la démarche) accompagné de sa pièce d'identité (copie)
EN CAS DE 1 ^{ÈRE} DEMANDE SUITE À L'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE :
 □ L'acte de naissance faisant apparaître la mention de la naturalisation, le certificat de nationalité française ou le décret de naturalisation □ Le titre de séjour (original et copie) □ La pièce d'identité : passeport étranger, attestation de reprise de titre de séjour avec photo (original et copie)